

**Procès verbal de la session d'automne 2014**  
**12-13 novembre 2014**

**Section 34 : Sciences du langage**

(rédigé par Nicolas Quint, secrétaire scientifique, et Anne Reboul, présidente de la section 34)

PRESENTS: Argenti, Asher, Ben Hamed, Blet, Dal, Demirdache, Develotte, Dufour, Gardent, Ginzburg, Hallé, Kalfa, Laca, Patin, Quint, Reboul, Ridouane, Schwartz, Van Peteghem

EXCUSES: Gervain, Loiseau (toute la session); Ginzburg (absent le 13/11/2015 matin seulement).

**I. Travaux de la session d'automne (synopsis)**

1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2014 et approbation du PV de la session de printemps 2014
2. Avancement en grade (CR2 vers CR1)
3. Candidature pour promotions (DR2 vers DR1 et DR1 vers DRCE1)
4. Ecoles thématiques
5. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague
6. Organisation de la campagne de recrutement 2015
7. Titularisation CR
8. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et de la médaille de bronze
9. Confirmation des affectations CR et DR
10. Changement de direction d'unité
11. Demandes particulières d'unités
12. Rédaction et vote des motions de la section ; questions diverses

**II. Intervention de M. Bourdelais (Président de l'INSHS)**

**I. Travaux de la session d'automne 2014**

*1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2014 et approbation du PV de la session de printemps 2014*

Après présentation du déroulement de la session, la section 34 a approuvé le procès-verbal de la session de printemps 2014.

*2. Avancement en grade (CR2 vers CR1)*

La section 34 a examiné 1 demande et y a donné un avis favorable :

**Avis favorable**

IDIATOV                      Dmitry                      UMR8135    METTOUCHI

*3. Candidature pour promotions (DR2 vers DR1 et DR1 vers DRCE1)*

DR2 vers DR1

La section 34 a examiné 13 candidatures et en a classé six :

<b>1er</b>	MOYSE-FAURIE	Claire	UMR7107	NAIM
<b>2ème</b>	PEPERKAMP	Sharon	UMR8554	CHRISTOPHE
<b>3ème</b>	NAZZI	Thierry	UMR8242	GOREA
<b>4ème</b>	AURNAGUE	Michel	UMR5263	BONNEFON
<b>5ème ex aequo</b>	BUCHI	Eva	UMR7118	BUCHI

DR1 vers DRCE1

La section 34 a examiné 1 candidature et y a donné un avis favorable :

BLACHE

Philippe

UMR7309

NGUYEN

*4. Ecoles thématiques*

La section a examiné 4 candidatures et en a classé trois :

**Avis très favorable**

SENELANGUES 2015

**Avis favorable**

LANGAGE/ESPRIT

MAINLY

*5. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague*

La section 34 a évalué 29 dossiers en vague et demi-vague. Elle a émis 21 avis favorables, 3 avis différés, 3 avis réservés, 1 avis d'alerte et n'a pas donné d'avis sur un autre dossier.

*6. Organisation de la campagne de recrutement 2015*

La section 34 auditionnera les candidats au concours de directeur de recherche mais ne fera pas appel à des experts extérieurs. Les auditions auront lieu du 7 au 13 avril 2015 et la délibération les 14 et 15 avril 2015 (suivie d'une réunion de bureau le 15 avril 2015).

La section s'est déclarée favorable à la présence aux auditions CR et DR d'observateurs et/ou d'observatrices chargé(e)s de veiller au respect de l'égalité des genres pendant les concours de recrutement du CNRS. Ces observateurs et/ou observatrices seront neutres : ils assisteront aux débats de la section après le passage de chaque candidat mais n'y participeront pas. Ils n'assisteront pas non plus aux délibérations.

*7. Titularisation CR*

La section 34 a examiné 4 dossiers et leur a donné à tous des avis favorables.

*8. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et de la médaille de bronze*

La section 34, après débat, a choisi de proposer Tobias Scheer pour la médaille d'argent et Guillaume Jacques pour la médaille de bronze.

## 9. Confirmation des affectations CR et DR

### Confirmation des affectations CR

La section 34 a examiné 4 dossiers et leur a donné un avis favorable à tous :

#### **Avis favorable**

ITO	Takayuki	CR1	UMR5216	THIRIET	Directeur de recherche : Jean-Luc SCHWARTZ
HOCHMANN	Jean Rémy	CR2	UMR5304	NAZIR	Directrice de recherche : Anne REBOUL-MOESCHLER
MANFREDI	Stefano	CR2	UMR8202	LEGLISE	Directrice de recherche : Catherine MILLER
MICHELAS	Amandine	CR2	UMR7309	NGUYEN	Directrice de recherche : Sophie DUFOUR

### Confirmation des affectations DR

La section 34 a examiné 7 dossiers et leur a donné un avis favorable à tous :

#### **Avis favorable**

DJAMOURI	Redouane	DR2	UMR8563	DJAMOURI
ETXEPARE	Ricardo	DR2	UMR5478	ETXEPARE
FOUGERON	Cecile	DR2	UMR7018	HALLE
HEMFORTH	Barbara	DR2	UMR7110	ABEILLE
LAFKIOUI	Mena	DR2	UMR8135	METTOUCHI
LEGLISE	Isabelle	DR2	UMR8202	LEGLISE
ROSE	Françoise	DR2	UMR5596	KERN

## 10. Changement de direction d'unité

La section 34 a examiné 5 dossiers et a donné trois avis favorables et deux avis défavorables :

#### **Avis favorable**

UMR7118	BUCHI	à la nomination de Michel MUSIOL en qualité de directeur adjoint.
UMR7320	MAYAFFRE	à la nomination de Damon MAYAFFRE en qualité de directeur.
USR3565	RIGALLEAU	à la nomination de François RIGALLEAU en qualité de directeur et de Lydie BODIOU en qualité de directrice adjointe.

## 11. Demandes particulières d'unités

La section 34 a examiné un dossier portant sur la fusion d'unités et y a donné un avis favorable :

### Avis favorable

UMR7170

MEDA

## 12. Rédaction et vote des motions de la section ; questions diverses

### Motion AERES (pour Messieurs Bourdelais, Bosi ainsi que la présidence de l'AERES)

Approbation de la motion (le 13/12/2014) : 14 oui, 4 non, 1 abstention (19 votants).

Texte de la motion :

- « 1. Les membres des collèges A, B et C sont également importants et également récusables dans les comités de visite.
2. Les membres de la section participant à un comité de visite y participent du début jusqu'à la fin, quel que soit leur statut (A, B ou C), c'est un enjeu très important de la vie des laboratoires.
3. La section passe message au délégué scientifique de l'AERES en Sciences du Langage qu'elle n'accepte pas le principe d'une récusation permanente d'un de ses membres aux comités d'évaluation – la section veillera à ce qu'une récusation, si elle se produit, se fasse au cas par cas en fonction de conflits d'intérêt précis.
4. Pour avancer en 2014, la section prend acte de la demande de remplacement d'une élue C pour deux comités de visite, et demande à ce que cette élue soit remplacée par une autre élue C pour ces deux comités. »

### Examen des dossiers PEDR

La section 34 maintient son refus d'examiner les dossiers PEDR lors de la session de printemps 2015.

## II. Intervention de M. Bourdelais (Président de l'INSHS)

M. Bourdelais, après avoir salué les membres de la section 34, annonce les postes pour 2015 : 4DR2 internes, 1DR2 externe, 2CR1 et 4CR2, dont deux seront coloriés respectivement en (i) syntaxe formelle et (ii) approches formelles (syntaxe, sémantique formelle) et linguistique aréale. En ce qui concerne les DR1, on peut raisonnablement compter sur 3 postes. Les postes correspondant à des grades supérieurs sont extrêmement rares (4 postes de DRCE ont été budgétés pour tout l'INSHS et il ne pourra pas y en avoir plus d'un pour la section 34 sur l'année 2015).

Du point de vue des SHS, il s'agit désormais d'essayer de récupérer le retard pris les années précédentes en ce qui concerne le nombre de postes offerts au concours. L'INSHS concentre 90 postes sur les 306 ouverts au concours du CNRS, soit près du tiers du total. Pour que l'INSHS reste attractif, l'Institut et les membres des sections qui le représentent au Comité National doivent faire preuve de responsabilité en veillant à ce que les recrutements opérés constituent des plus values dans le système, ce qui permettra de justifier des augmentations du nombre de postes mis au concours. L'INSHS doit s'impliquer dans des thématiques transversales, telles que l'environnement, la santé et l'énergie. Le problème des SHS

françaises est qu'elles ne répondent que faiblement à certaines demandes sociales. Il faut prendre en compte les défis de société pour répondre avec succès aux appels d'offre ANR : ainsi, le thème de la sécurité n'a suscité que peu de réponses de la part de la communauté. La structuration en défis de sociétés pose néanmoins des difficultés particulières, comme on peut le voir avec le thème de la santé, où la plupart des financements ont été obtenus par des chercheurs en biologie ou en médecine ainsi que par des membres de l'INSERM, tandis que les disciplines non centrales par rapport au thème de l'appel ne parvenaient pas à percer. On notera toutefois les bons résultats des SHS en ce qui concerne les défis de tous les savoirs.

Sur 2015, le panorama de l'ANR s'annonce plus favorable pour les SHS. En outre, le responsable de l'AERES est désormais issu des SHS, ce qui est aussi un point positif pour nos disciplines. Le nombre de postes mis au concours par l'INSHS en 2015 est important, ce qui justifie un coloriage plus abondant, lequel a été fait suite à l'identification de plus values potentielles dans le système de recherche français. Ces coloriages permettent aussi d'orienter les affichages de postes en ce qui concerne les contrats de doctorat et de post-doctorat et de mieux orienter le travail de chaque section.

La politique scientifique de l'INSHS se situe dans le prolongement de la ligne d'action choisie antérieurement et reste centrée sur la mise en valeur des plus values du CNRS. Les grands points sont :

- **1.** l'internationalisation. À cet égard, la S34 fait partie, avec la S37 (*économie et gestion*), des deux sections les plus internationalisées des SHS.
- **2.** l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité, qui sont une priorité en SHS, d'autant plus que les universités ont du mal à porter ces axes. De ce point de vue-là, la S34 a également un bilan positif.
- **3.** l'intégration aux grands courants (*mainstream*) de la recherche en SHS avec l'approche aréale (relevons l'existence des fédérations qui cependant ont peu de moyens pour développer des politiques séparées), issue de l'anthropologie. Il apparaît nécessaire de développer un dialogue entre la communauté des ethnologues et celle issue de la linguistique française traditionnelle. Il faut absolument intégrer l'activité de recherche du CNRS dans le cadre global des aires culturelles.
- **4.** Les approches de formalisation et systèmes. Ici aussi, la S34 est particulièrement bien placée en SHS dans ce domaine (de même d'ailleurs que la S39 (*espaces, territoires et sociétés*) et que la S37) mais il faut maintenir l'effort dans ce sens.
- **5.** Le basculement des humanités au numérique. Notons que ce mouvement est de grande ampleur et qu'il ne saurait se résumer à la numérisation des données.
- **6.** La prise en compte de thématiques transversales et d'intérêt général, telles que le travail, la santé, la question du genre et des discriminations, l'environnement ainsi que le développement durable.

M. Bourdelais répond alors aux questions des membres de la section :

- La première question porte sur le problème des équivalences dans les concours de recrutement. En effet, du fait de la prise en compte des années financées dans le cadre des contrats doctoraux, de nombreux candidats se présentent indifféremment aux postes CR2 ou CR1, y compris juste après avoir passé leur thèse, alors que les postes de CR1 sont plutôt réservés à des chercheurs déjà un peu expérimentés. De plus, ce système d'équivalence est injuste pour les candidats ayant fait des doctorats non financés et qui se voient eux contraints de postuler uniquement sur le concours CR2, avec pourtant le même diplôme et la même expérience que leurs collègues qui ont bénéficié d'un financement. La section s'interroge donc sur la pertinence des critères actuels d'équivalence. M. Bourdelais répond que cette question est effectivement pertinente et qu'il faut vérifier au niveau du secrétariat général si toutes les sections fonctionnent de la même façon en ce qui concerne les critères d'équivalence.

- La deuxième question porte sur le processus de sélection des candidats à des postes de DR2. Quand pourra-t-on procéder au même type de sélection que celui qui est désormais opéré sur les candidats CR et qui permet de ne retenir que les meilleurs dossiers pour l'audition ? En effet, l'absence de sélection sur le dossier écrit des candidats DR2 fait que la S34 est obligée d'auditionner des candidats dont le dossier montre à l'évidence qu'ils n'ont aucune chance de passer, ce qui représente une perte de temps et de légitimité pour le jury de concours (sans compter des dépenses inutiles pour ceux des candidats dont les dossiers sont insuffisants pour justifier une audition). De plus, le temps d'audition n'étant pas extensible, la S34 est contrainte d'exercer une pression de sélection accrue sur le passage à l'oral des candidats CR et d'auditionner moins de candidats CR que de candidats DR, alors que les dossiers déposés aux concours CR2 et/ou CR1 sont au moins deux fois plus nombreux que ceux des candidats DR2. M. Bourdelais répond qu'une loi allant dans ce sens a été passée mais que le décret d'application n'a pas encore été promulgué. La décision dépend maintenant du Conseil d'État, lequel doit aussi se prononcer sur les questions de la durée de la mandature des sections ainsi que sur la limite du nombre de fois où un candidat peut se présenter au concours de recrutement CR1 (actuellement limité à 3 fois maximum). Tant que le Conseil d'État n'a pas pris de décision officielle, on ne peut rien faire.

- La troisième question porte sur la présence d'observateurs et/ou d'observatrices qui seraient missionné(e)s dans les concours de recrutement. La S34 s'est manifestée en faveur de la présence de ces observateurs et/ou observatrices mais à la condition que ces personnes ne puissent pas intervenir dans les débats, ce qui ne semble pas compatible avec la position du secrétariat général. La S34 fait remarquer qu'il n'existe pas de véritable problème d'équilibre entre hommes et femmes au niveau de la section mais que, cependant, on observe une différence de traitement au niveau de la progression de carrière (probablement du fait de l'implication généralement supérieure des femmes dans la vie familiale), puisque les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes au niveau CR en S34 mais que les hommes sont les plus nombreux à partir du grade de DR. La S34 demande à M. Bourdelais de commenter ce point. M. Bourdelais répond que, dans certaines disciplines, il existe un écart colossal d'effectifs entre femmes et hommes, le recrutement dans lesdites sections étant massivement masculin. Pour le moment, l'envoi d'observateurs et/ou d'observatrices est du ressort de la DRH et la possibilité que ces personnes aient un rôle direct dans le recrutement n'est pas compatible avec les statuts de la fonction publique. Par contre, il est possible que la question de l'égalité des genres soit prise en compte de façon croissante au niveau des promotions (en particulier DR1).

- une quatrième question porte sur la durée des mandatures des sections. La mandature actuelle est-elle appelée à durer 4 ou 5 ans ? M. Bourdelais répond que le passage au quinquennat est acquis pour les unités de recherche mais que le Conseil d'État n'a pas donné de réponse pour les membres du Comité National et qu'il n'est donc pas possible de répondre pour l'instant.

M. Bourdelais recommande par ailleurs que la S34 donne deux noms de lauréats possibles (un homme et une femme) pour chaque médaillé recommandé par la section afin que l'INSHS puisse compenser les déséquilibres entre femmes et hommes. La S34 répond que cette consigne ne sera pas suivie, car c'est à la section de décider des candidats qu'elle veut distinguer par une médaille et que, en ce qui concerne la S34, le choix des médaillés est effectué indépendamment de leur genre. Il est vrai que les Directeurs d'Unité (DU) tendent à proposer plus souvent des hommes que des femmes pour les médailles mais la S34 ne peut pas remédier à ce biais à son niveau. M. Bourdelais fait observer que les membres de la section peuvent eux-mêmes proposer des candidats aux médailles indépendamment de ceux proposés par les DU.